

toutes les compagnies ou seulement à une seule; nous ne savons pas quels efforts on a faits, quels devis ont été soumis à telle compagnie ou à telle autre; nous n'en savons absolument rien. Tout ce que nous savons c'est que le Gouvernement a dépensé \$40,000,000, et nous ne savons s'il a fait un bon marché ou non. Il n'est pas nécessaire d'épiloguer sur ce sujet. C'est une clause si raisonnable que mon très honorable ami, je le crois du moins, sera le premier à l'accepter.

M. BORDEN: Mon honorable ami semble oublier le fait que ces navires pouvaient être construits dans l'un des chantiers maritimes de Sa Majesté. En tant qu'il s'agit de la construction des navires, nous serons guidés par les conseils de l'amirauté, et nous construirons les navires selon la pratique suivie là-bas. J'ignore si l'on a là pour habitude de demander des soumissions publiques dans chaque cas. Je sais que l'amirauté construit certains navires dans ses propres chantiers. Mon honorable ami peut être sans crainte au sujet de la pratique qui sera suivie, car nous serons guidés par les conseils de l'amirauté quant au meilleur mode à adopter.

M. CARVELL: Je n'aime pas ces pieuses professions de mon honorable ami. Nous n'avons eu que de pieuses professions depuis la présentation du bill de la marine. Si mon très honorable ami devait régler cela lui-même, je lui rendrais la justice de dire que j'aurais une certaine confiance en ce qu'il pourrait faire, mais, je n'ai pas la même confiance en son entourage et il pourrait se faire que mon très honorable ami ne fût plus ici lorsque ces entreprises seront adjudgées. Mon ami dit: Nous pourrions aller dans les chantiers maritimes de Sa Majesté. Même si les navires sont construits dans les chantiers maritimes de Sa Majesté, le Gouvernement devrait avoir des soumissions afin de savoir si l'on ne pourrait pas avoir ailleurs des navires à meilleur marché. Je ne suis pas en faveur de la nationalisation des travaux et si les chantiers maritimes de l'Etat en Angleterre ne réussissent pas mieux que la nationalisation de certains services d'utilité publique n'a réussi en Canada, je crois que nous devrions avoir des soumissions. C'est là une des plus fortes raisons pour lesquelles nous devrions avoir des soumissions publiques, afin de savoir ce que nous faisons. Mon honorable ami dit qu'il pourrait y avoir des difficultés parce qu'il se peut que les navires soient construits sous la direction de l'amirauté. L'ancien gouvernement n'a pas eu de difficulté à demander des soumissions pour les navires qu'il se proposait de construire en vertu de la loi du service naval, et il agissait en coopération avec l'amirauté. Il a reçu de l'amirauté les devis et tous les détails des

M. CARVELL.

navires, il a demandé des soumissions, ces soumissions ont été envoyées en Angleterre et l'amirauté a fait les calculs et lui a dit quels étaient les plus bas soumissionnaires. Il n'a pas eu la moindre difficulté à travailler sous la direction de l'amirauté et à demander des soumissions. Donc, mon très honorable ami n'aura pas de difficultés. Je ne crois pas qu'il ait donné une raison propre à satisfaire ses partisans et je doute fort qu'il soit lui-même satisfait.

M. BORDEN: Je n'ai pas eu du tout l'intention d'exprimer l'idée que nous ne demanderons pas de soumissions, mais je ferai remarquer que lorsqu'une somme très considérable a été votée il y a environ trois ans, si je me rappelle bien, pour le service naval du Canada, il n'a pas été alors décrété que les navires seraient construits par soumissions. Le Gouvernement du jour a pris cette attitude.

M. CARVELL: Cet argent n'a pas été voté; il a été mis dans le budget comme toutes les autres dépenses.

M. BORDEN: Où est la différence?

M. GRAHAM: Si je me rappelle bien la différence est en ce sens, et je ne crois pas me tromper, que nulle entreprise pour plus de \$5,000 ne peut être adjudgée par un ministre si ce n'est en demandant des soumissions, et alors le montant est inscrit dans le budget de la manière ordinaire. C'est là la pratique qui a été suivie, et je crois qu'elle est suivie par le Gouvernement actuel. Dans le cas présent les montants ne figurent pas dans les estimations et ne sont pas sujets à cette restriction.

M. BORDEN: Les termes du statut n'auraient pas inclus ces navires; ils ne s'appliquent, je crois, qu'aux travaux publics, et je ne suis pas certain s'il s'agit d'un statut ou d'un décret de l'exécutif.

M. GRAHAM: Je crois que c'est un décret de l'exécutif.

M. BORDEN: Je crois que cela s'applique aux travaux publics et ne comprendrait pas ces navires. Mais l'ancien gouvernement a décidé avec raison, de demander des soumissions. Il est très probable que le Gouvernement actuel agira de même. Nous n'avons pas l'intention de renoncer à la pratique usuelle. Je fais tout simplement remarquer qu'il pourrait y avoir des conditions où il ne serait pas opportun d'entraver de cette manière le crédit voté et aussi que lorsque, dans une autre occasion l'ancien gouvernement a voté un crédit, il ne l'a pas soumis à pareille condition. Le Parlement a placé l'argent entre les mains du Gouvernement, comptant qu'il l'emploierait d'une façon raisonnable et le Gouvernement a demandé des soumissions. Il est très possible